

## **Conditions générales d'utilisation de la carte de fidélité « CLAAS Avignon »**

### **Article 1**

La carte de fidélité "CLAAS Avignon" est gratuite. Elle est valable uniquement dans les magasins CLAAS Saint-Andiol, Fourques et Gajan. Cette carte n'est pas limitée dans le temps. Elle est strictement personnelle et ne peut être ni cédée, ni prêtée à une tierce personne, ni utilisée à d'autres fins. La concordance entre l'identité du porteur de la carte et celle de son titulaire peut être vérifiée à tout moment. La carte "CLAAS Avignon" ne peut servir en aucun cas de titre de paiement.

### **Article 2**

La carte de fidélité sera proposée en magasin à tous les nouveaux clients. Le titulaire de la carte "CLAAS Avignon" peut, sur présentation de celle-ci, cumuler ses achats dans les magasins "CLAAS Avignon" participants. Lorsque le client effectuera son 5ème achat, il bénéficiera de 10% de réduction, et lors du 10ème achat, le titulaire de la carte bénéficiera alors d'un cadeau de son choix parmi une sélection d'articles.

### **Article 3**

Les bons d'achats ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre des espèces, ni cumulés avec d'autres offres promotionnelles. Le titulaire de la carte "CLAAS Avignon" peut obtenir la communication du cumul de ses achats, sur simple demande au magasin.

### **Article 4**

Chaque encaissement ne peut être affecté qu'à une seule et même carte "CLAAS Avignon". Les avantages de la carte "CLAAS Avignon" ne sont pas cumulables avec ceux que peut donner l'utilisation d'autres cartes (Exemple: cartes de certains CE).

### **Article 5**

Aucune modification ou suppression des conditions générales n'ouvre droit à une indemnisation pour le titulaire. "CLAAS Avignon" est exonéré de toute responsabilité pour toutes les conséquences, directes ou indirectes, des éventuelles anomalies et dysfonctionnements susceptibles d'intervenir lors de l'utilisation de la carte "CLAAS Avignon". Votre magasin "CLAAS Avignon" fera néanmoins tout son possible, dans ce cas, pour conserver au titulaire, le bénéfice de son cumul d'achat.

### **Article 6**

En cas de perte ou de vol de la carte, le titulaire fera son possible pour en informer son magasin "CLAAS Avignon". Il pourra alors demander une nouvelle carte qui lui sera immédiatement fournie par son magasin "CLAAS Avignon". Le cumul des achats de la carte perdue ou volée, sous réserve que cette dernière n'est pas été abusivement utilisée entre temps, lui sera crédité sur la nouvelle carte.

### **Article 7**

Les renseignements demandés sont nécessaires pour établir la carte "CLAAS Avignon". Ils sont destinés exclusivement au magasin "CLAAS Avignon". Il en va de même pour les informations recueillies à chaque utilisation de la carte. Conformément à la loi informatique et liberté (Loi N°78-17 du 06 janvier 1978), le titulaire de la carte "CLAAS Avignon" dispose d'un droit d'accès et de rectification relatif aux informations le concernant, auprès des magasins participant au programme de fidélité.